

## AFMT – Frais d'organisation d'un gala AFMT-FSASPTT

Comme prévu dans notre projet fédéral nous voulons permettre à tous les clubs AFMT d'organiser leurs galas sans frais lors de la première demande d'autorisation de manifestation.

Classification des galas	1 <sup>er</sup> gala sur la saison	2 <sup>nd</sup> gala (ou plus) sur la saison
<b>Galas régionaux</b> (avec des combats classe C, B et maximum 1 classe A)	Gratuit	Gratuit
<b>Galas nationaux</b> (avec des combats classe C, B et maximum 1 classe A)	Gratuit	Gratuit
<b>Galas nationaux</b> (à partir de 2 combats classe A nationaux)	Gratuit	300,00 €
<b>Galas internationaux</b> (à partir d'un combat avec 1 combattant étranger classe A)	Gratuit	500,00 €

Attention : les tarifs indiqués ci-dessus ne sont valables que pour les clubs ayant au moins 30 licenciés à l'AFMT et pour la saison en cours. Une taxe fédérale équivalente au nombre de licences manquantes sera demandée à tous les clubs organisateurs n'ayant pas ce nombre minimum d'adhérents (soit 30 licences).

**Paiement des frais :** Le chèque du montant des frais et libellé au nom de l'AFMT doit être envoyé en même temps que le dossier de demande d'organisation.

**Places réservées AFMT :** Dans le cadre de la représentation officielle de l'Académie Française de Muay Thai dans nos différentes compétitions, les organisateurs devront impérativement mettre à disposition de la Fédération : 12 entrées, dont 6 au minimum « Bord de ring ».

Ces places devront être envoyées au siège de l'AFMT (au moins 15 jours avant la manifestation) ou mises à disposition à l'entrée du gala sous le nom AFMT.

Pour cela, veuillez prendre contact avec :

- **Sam Berrandou** (Responsable Technique National) Mail : responsabletechnique4@gmail.com
- **Nasser Biskri** (Responsable Arbitrage National) Mail : responsablearbitrage@gmail.com